

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Délibération n°2023-51 –Adhésion au groupement de commandes relatif à la fourniture de sels et autres produits de déneigement

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 novembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 25 novembre 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents :	Votants :
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. NAWROCKI, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN, Marie GALANO donne pouvoir à M. GLEIZE		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Hélène MORONVALLE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture de sel et autres produits de déneigement,

Vu la délibération n°2023-225 du Conseil communautaire du 20 septembre 2023 de la Communauté Paris-Saclay relative au groupement de commandes sur la fourniture de sel et autres produits de déneigement,

Considérant l'engagement partagé du territoire de l'agglomération de faire émerger une politique permettant de réalisation des économies d'échelle grâce à la mutualisation,

Considérant l'intérêt de créer un groupement de commande entre la CPS et les communes du territoire pour la fourniture de sel et autres produits de déneigement,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

<u>Article 1</u>: approuve la convention constitutive du groupement de commande relative à la fourniture de set et autres produits de déneigement,

Accusé de réception en préfecture 091-219106358-20231130-2023_51-DE Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023 <u>Article 2</u>: autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants.

<u>Article 3</u>: précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan